



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon  
Séance du mardi 19 décembre 2023 à la préfecture de Montpellier (Salle Claude  
Erignac)**

**- Compte rendu -**

*Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables au lien suivant :*

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-19-decembre-2023-a8773.html>

**Étaient présents** : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

**Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon**

Pierre-André DURAND, Préfet de la région Occitanie, introduit la séance en indiquant les éléments de son discours en pièce jointe en annexe 1.

Jean-Louis CAZAUBON, représentant le Conseil régional, indique que sa collectivité sera toujours présente aux côtés de la filière. Il interviendra au cours de la réunion pour en préciser les actions et celles qu'elle veut mettre en place en collaboration avec tous les acteurs.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2023
- 2. Situation économique des marchés, prévisions de récolte 2023 et situation de la filière
- 3. Nouveautés réglementaires : étiquetage et désalcoolisation des vins
- 4. Potentiel viticole : résultats de la consultation électronique sur les demandes de limitation des plantations nouvelles 2024 et restrictions à la replantation
- 5. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vitivinicole et de la distillation de crise
- 6. Plan d'adaptation au changement climatique : mise en place de démonstrateurs territoriaux
- 7. Questions diverses

**1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2) Situation économique des marchés, prévisions de récolte 2023 et situation de la filière**

Jacques GRAVEGEAL, président d'Inter Sud, présente la situation économique des marchés des vins couverts par les interprofessions membres d'Inter Sud de France (diaporama joint en annexe « situation économique Inter Sud »). Il a principalement mis l'accent sur les points suivants :

Une prévision de récolte 2023 France entière en progression de +2% par rapport à 2022. Notamment une augmentation sur les vins en AOC et, surtout, sur les vins pour eaux de vie - qui croissent de 10,299 M hl à 12,135 M hl. Est-ce que cette quantité finira effectivement dans des bouteilles d'eaux de vie ? Les vins tranquilles représentent 35 M hl sur un total de 47 M hl : les 12 M hl d'écart ne vont-ils pas peser sur le marché ?

En Languedoc-Roussillon, la prévision est en baisse et les disponibilités ne progressent que de +1,1% ce qui n'apparaît pas catastrophique au vu des précédentes campagnes.

Les sorties de chai régressent de -2%. Les vins rouges sont plus particulièrement affectés par la baisse.

L'inflation, de +14,4% sur un an et de +21% sur deux ans, impacte les achats, les ménages achètent moins. Dans la grande distribution, la baisse des achats de vins est de -4,8%. Les situations internationales alarmantes (Ukraine, Moyen-Orient) crispent encore plus le marché.

En revanche, une progression des ventes directes et en salon est constatée. La proximité avec le consommateur peut être un élément favorable. Il faut se remettre en question pour approcher le marché de manière différente.

À l'export, le marché des vins français pâtit. Il y a un marché export à conquérir.

Philippe COSTE, président du CRINAO, rappelle que certaines informations utilisées par Jacques GRAVEGEAL pour décrire la situation économique sont issues du système « Déclaviti ». Ce système commun aux interprofessions régionales permet de collecter les informations. Il pourrait être le socle d'une interprofession régionale. À noter les débats au sein du CIVL et du CIVR : certains Organismes de défense et de gestion (ODG) vont quitter l'interprofession, d'autres l'envisagent. Si l'on veut conserver une visibilité sur le marché, il faut conserver ce système unique pour produire les informations et faire les Déclarations récapitulatives mensuelles (DRM). Ce système a un double intérêt : il permet d'avoir rapidement les statistiques et constitue l'assiette pour l'appel des cotisations sur les sorties de chai.

Pierre-André DURAND insiste sur l'intérêt d'agir groupés.

Florent GUHL, directeur de la DRAAF, confirme que l'État a défendu la mise en place des interprofessions.

Philippe COSTE insiste sur la volonté de rester collectif sur le plan du suivi économique. Il ne voudrait pas, qu'à cause de divergences à d'autres niveaux, la sortie d'ODG des Interprofessions induisent deux plateformes de saisie des contrats d'achat et des DRM. Avec, au final, une impossibilité de suivre correctement les évolutions du marché dans son ensemble et par signe de qualité.

Florent GUHL indique que la DRAAF examinera ce problème.

Ludovic ROUX, président des Vignerons coopérateurs d'Occitanie (VCO), insiste sur un esprit collectif fort. Il est important d'avoir un système de suivi simple et efficace et une visibilité en temps réel de l'économie.

Alexandre THEY, représentant les Vignerons indépendants, craint qu'au 1er janvier 2024 il y ait nécessairement une période de flottement. Il souhaite que les ODG et les Interprofessions communiquent rapidement. Il importe de pouvoir continuer à commercer sans problème.

Stéphane BOUNEAU, pour le Service FranceAgriMer de la DRAAF, signale que le service FranceAgriMer a pris contact avec les ODG. Il est effectivement important d'avoir des informations économiques complètes. Il faut analyser les éléments techniques.

Gilles GALLY, président de l'UEVM (Union des Entreprises Viticoles Méridionales) renchérit : il est important d'avoir les données du marché et que l'outil « Déclaviti » fonctionne. Cet outil permet de collecter les données sur quasiment tous les signes de qualité. C'est donc moins un problème technique que réglementaire. En effet, lorsqu'une ODG quitte une Interprofession, l'ODG sortante n'a plus accès aux données, ni ne peut réglementairement utiliser ces données.

Pour Florent GUHL, il faut être attentif à la diffusion des données dans le respect des règles de confidentialité.

Jacques GRAVEGEAL rappelle que Déclaviti est né de la volonté des trois interprofessions (CIVL, CIVR INTER'OC) - en accord avec tous les métiers qu'ils soient du commerce ou de la production. Dans cette région, les vigneron sont quasiment tous multi-producteurs, AOC, IGP, et il serait aberrant d'avoir plusieurs systèmes différents par groupe de signes de qualité. Il faut parvenir à obtenir les données économiques dont nous avons besoin par ce seul outil « Déclaviti ».

Pierre-André DURAND constate que plus la profession sera morcelée et plus ce sera compliqué. Mais il a pris acte du souhait, de la méthode et du calendrier.

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé vin à FranceAgriMer, indique qu'un plan filière a été présenté au conseil spécialisé de FranceAgriMer. Le contexte est difficile. Depuis 2019, aucun autre secteur agricole n'a subi autant d'aléas économiques ou climatiques. Le problème de l'eau est particulièrement crucial. Dans notre région, où la filière aéronautique est très importante, le problème des taxes « Trump » lié au conflit Boeing/Airbus n'est toujours pas réglé. Problèmes conjoncturels et structurels ne se règlent pas de la même manière, ni sur la même durée. Il note que les moyens de l'État, du conseil régional et des départements ont été mobilisés. Toutefois, il faut encore aider les plus vulnérables et préserver les trésoreries des exploitations les plus fragiles pour qu'ils puissent tenir. Concernant les fonds d'urgence de 20 000€ par exploitation en 2024, il est proposé que ces fonds soient gérés aux plus près des administrés par les préfets de département. Pour l'année blanche bancaire, toujours en 2024, il est proposé que les intérêts d'emprunts soient pris en charge par la Région ou par l'État.

L'arrachage temporaire aidé ne peut répondre à l'urgence des exploitations qui se retrouvent sans trésorerie. Porté par l'Espagne, l'Italie et la France, l'arrachage devrait permettre d'adapter l'offre à la demande et de réimplanter des vignobles après deux ou trois ans, afin de conquérir des parts de marché et s'adapter à la demande. Il s'agira d'une aide de l'OCM vitivinicole avec la dissociation de l'acte d'arrachage et de celui de replantation dans le cadre de la restructuration du vignoble. Cependant, le temps de la négociation auprès de la Commission européenne n'est pas compatible avec un paiement rapide pour régler les situations d'urgences.

La distillation n'est pas un moyen de régler les problèmes structurels : le plan de filière en cours d'élaboration avec tous les acteurs (négociants et productions. Gérard BANCILLON y a participé. Le CNIV a pour objectif de dresser les constats et les actions à mettre en place dans les cinq ans.

Pour le plan filière, il a fallu se mettre d'accord sur les constats et les actions. Plusieurs constats ont été identifiés : diminution de la consommation (en 70 ans, baisse de -60% et -20% à prévoir dans les 10 prochaines années), recul à l'export (perte de parts de marchés alors que la production ne couvre pas tous les besoins en partant du raisin de table, du vin, jusqu'au spiritueux), inadéquation aux goûts (packaging, désalcoolisation, autres voies à explorer), préoccupations sanitaires et environnementales (on n'a pas à rougir en Occitanie) ...

Deux objectifs ont été définis : relancer la consommation, renforcer nos capacités d'actions collectives.

Le plan d'actions qui en découle sur 4 axes se précise : intelligence économique, innovation, chasser en meute à l'export, ambassadeur pour les vins français, les financements (outre l'OCM, France 2030, planification écologique, Conseil régional) ...

Par ailleurs, nous devons nous interroger sur les points suivants :

- Le pourcentage de croissance de 1% de la superficie du vignoble potentiellement possible en autorisations de plantation nouvelle, environ 8 000 ha/an.
- La stigmatisation par l'État de la consommation de vin qui devrait s'orienter plus vers l'éducation, la modération.
- L'étanchéité entre les segments, AOC, IGP, VDF qui sans cela complique les stratégies voire les rendent inopérantes.
- Les actions de promotion, la mesure dans les pays tiers de FranceAgriMer (FAM) est à présent plus facilement accessible.

Gérard BANCILLON, président de VINIGP, insiste sur la communication de l'État contre l'alcoolisme qui n'aide pas. En Espagne, la communication est plus axée sur une consommation modérée. Il devrait être possible de mettre mieux en évidence les valeurs culturelles liées au vin.

Pierre-André DURAND reconnaît la difficulté d'équilibre entre la préservation de la filière et les problèmes de santé publique.

Ludovic ROUX a conscience de ce qu'a fait l'État pour aider. Mais il y a urgence pour certaines structures. Ce plan montre une unité et il faut aller vite notamment pour l'arrachage temporaire et les aides à la trésorerie. De plus, il faut valoriser les effets positifs de la viticulture (entretien des paysages, ruralités, valeurs culturelles). La data permettra de répertorier les effets bénéfiques et de les valoriser.

Pierre-André DURAND indique que les montants financiers sont colossaux. Ce plan crédibilise la filière.

Jean-Louis CAZAUBON rappelle l'importance de la filière viticole pour la région Occitanie (100 000 emplois). Il y a un avenir pour la viticulture. Il rappelle l'aide aux plantations nouvelles pour les nouveaux installés, les 93 M d'€ d'aide à la filière depuis 2018 hors l'hydraulique, les aides à la promotion, les aides aux petits investissements dans les exploitations (4 000€ / exploitation), le plan BIO, accompagnement de la transformation digitale. Le contrat de filière se veut complémentaire à celui présenté par Jérôme DESPEY. Il est en construction dans les trois mois (avant le salon de Paris) avec l'expertise de la Chambre régionale d'agriculture pour accompagner la filière selon une vision prospective à 2035.

### **3) Nouveautés réglementaires : étiquetage et désalcoolisation des vins**

Philippe FROELIG, inspecteur technique vins et spiritueux à la DREETS Occitanie, présente les nouvelles obligations d'étiquetage et les nouvelles mentions liées aux vins désalcoolisés à l'aide de la présentation jointe en annexe nommée « Nouvelles obligations d'étiquetage / Définition des vins désalcoolisés ».

Il précise également qu'un petit guide établi par la DGCCRF sera mis à la disposition des opérateurs en janvier 2024.

#### 4) **Potentiel viticole : résultats de la consultation électronique sur les demandes de limitation des plantations nouvelles 2024 et restrictions à la replantation**

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie présente les demandes des ODG ou groupes d'ODG concernant les limitations de plantations nouvelles et des demandes de restrictions à la replantation. Elle présente également le résultat favorable du vote organisé par voie électronique en amont du conseil pour l'avis du conseil de bassin qui était requis (cf. diaporama joint en annexe « Gestion du potentiel de plantation campagne 2024/2025 »).

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL, regrette le système trop rigide des autorisations de plantation qui ne tient pas compte du dérèglement climatique, du repos du sol souhaitable et des perspectives de marché. Alors qu'il n'y a pas de coût supplémentaire, la durée de validité pourrait facilement être adaptée.

Catherine RICHER précise qu'il s'agit d'une réglementation européenne.

Philippe COSTE est d'accord avec Monsieur CAVALIER, il faut donner du temps.

Gérard BANCILLON note que sur le potentiel possible de 1% de croissance du vignoble les demandes des ODG se situent très en dessous et il salue la responsabilité des ODG notamment dans la zone des Charentes.

Ludovic ROUX précise qu'une prolongation à six ans est obtenue lorsque l'autorisation suit la parcelle arrachée.

Jérôme DESPEY revient sur la possibilité de croissance de 1 % du vignoble chaque année. Il compte soumettre au conseil spécialisé de FranceAgriMer de janvier une baisse de ce taux. Il informe également qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles, les autorisations qui arrivaient à échéance au 31 juillet 2023 vont être prolongées. Par ailleurs, il proposera au conseil spécialisé une prolongation des autorisations de trois à six ans à soumettre dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Sur la prolongation mentionnée par Ludovic ROUX, un décret doit être pris. Il sera proposé au conseil spécialisé de janvier.

#### 5) **Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vitivinicole et de la distillation de crise**

Stéphane BOUNEAU, chef du Service FranceAgriMer de la DRAAF, présente les éléments des dispositifs de l'OCM à l'aide du diaporama joint en annexe « OCM vitivinicole/ Distillation de crise ».

Jérôme DESPEY précise que, pour le paiement de la phase 3 de la distillation de crise, les dates présentées sont les dates limites de paiement. Les paiements se feront au fil de l'eau et, si les opérations de distillation sont terminées, la quasi-totalité sera payée au 31 mars 2024.

#### 6) **Plan d'adaptation au changement climatique : mise en place de démonstrateurs territoriaux**

Christophe RIOU et Christel CHEVRIER respectivement, directeur de l'Institut Français de la Vigne et du Vin et cheffe de service à la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, présentent le plan d'action de la filière face au changement climatique, le projet de démonstrateurs régionaux à l'aide du diaporama joint à l'annexe du même nom.

Jacques GRAVEGEAL indique qu'au niveau des trois interprofessions, CIVL, CIVR et Inter'Oc, il a été créé un pôle Recherche et Développement pour mieux orienter la recherche en tenant compte des avis de l'amont et de l'aval. Il regrette de n'avoir pas été écouté, il y a plus de quinze ans, lorsqu'il sollicitait l'INRA pour créer des cépages traditionnels (cabernet sauvignon N, chardonnay B...) résistants.

Les cépages résistants créés depuis n'ont pas l'aura des anciens cépages et ne se vendent pas. Même si certains de ces cépages ont été introduits dans le cahier des charges des Pays d'Oc, ils ne rencontrent pas de succès.

Jean-Benoît CAVALIER estime en effet que les interprofessions pourraient avoir des champs de compétence plus étendus que celles dont on se sert. Notamment pour adapter nos produits aux attentes du marché, aux attentes sociétales et au changement climatique. La problématique de l'irrigation, de l'eau en agriculture pourrait être abordée différemment pour préserver l'intérêt de l'amont et de l'aval.

Pierre-André DURAND incite à avancer sur les adaptations évoquées.

#### 7) . **Questions diverses**

Jacques GRAVEGEAL évoque l'émission de France 2 « Complément d'enquête » diffusée le 14 décembre 2023. C'est une enquête uniquement à charge ou il a été mentionné « piquette de Corbières ou de Pays d'Oc ». La traçabilité des vins et les procédures de la Douane ont été mises en cause.

Sans autre question diverse, Pierre-André DURAND lève la séance.

## LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON DU 19 DÉCEMBRE 2023

### Participants membres du Conseil de bassin :

#### 1 - Personnes publiques :

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.  
Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du Conseil régional Occitanie,  
Florent GUHL, directeur de la DRAAF Occitanie  
Philippe FROELIG, représentant le directeur de la DREETS.  
Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie  
Ludovic GERARD, représentant le directeur interrégional des Douanes  
Carole VASSAL, DDFIP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFiP  
Cécile VAUGELADE, représentant le président de la chambre régionale d'agriculture  
Stéphane BOUNEAU, chef de service, représentant la directrice générale de FranceAgriMer.

#### 2 - Représentants de la profession viticole :

- **Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :**

- CIVL

Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- Inter'Oc

Jacques GRAVEGEAL, Producteur

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc, metteur en marché

- IGP

Gérard BANCILLON, producteur

- **Représentants désignés en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :**

Mathieu DAUVERGNE, Confédération paysanne,

Gilles GALLY, UEVM

Ludovic ROUX, Coop de France Occitanie

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants de France, Occitanie

Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie

- **CRINAO**

Philippe COSTE

#### 3 - Personnalités qualifiées :

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Nicolas RICCHARME, SUDVINBIO,

Christophe RIOU, IFV

Éric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

**Autres personnes présentes :**

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault

Florence BARTHES, directrice Inter'Oc

Valérie BASTOUL, Coop de France Occitanie

Dominique BLANC, Comité RQD

Francis CABAUD, Conseil Régional Occitanie

Stéphane CHAMPAY, VIF

Christel CHEVRIER, CRA

Lucia DE-SIMONE, SGAR Occitanie, chargée de mission

Sébastien FERRA, directeur DDTM 30

Luc FRUITET, DRAAF, SRFAM

Pierre GINEBRE, Directeur général adjoint CRA

Olivier GOUE, SUDVINBIO

Marianne KLECK LEFORT, directrice UEVM

Olivier LEGRAND, délégué général CIVL

Zoé MAHE, SGAR Occitanie, adjointe au SGAR

Claude MAURIN, DRAAF SRFAM

Geoffrey MIQUEL, direction régionale des Douanes de Montpellier

Gérôme PIGNARD, DRAAF SRISSET

Jean-Baptiste SABLAYROLLES, JA Occitanie

Éric SERRANO, directeur pôle Sud-Ouest IFV

Jocelyn VIE, chef de service agriculture, forêt, eau, et biodiversité DDTM 11

**Excusés :**

François Régis BOUSSAGOL, VSIG, producteur

Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Bruno CAZES, CIVR

Miren DE LORGERIL, CIVL

Vincent EUZET, CIVL, négociant

Bruno GUIN, Fédération nationale des distilleries coopérative viticoles

Hervé HANNIN, Institut de Hautes études de la Vigne et du Vin

Régis OUGUERES, CIVR

Hernan OJEDA, INRAE

Sébastien PONS, Inter'Oc

Denis SURJUS, CIVR

Jean-Michel SAGNIER, CIVL, producteur

Olivier SIMONOU, Inter'Oc, négociant

Ludivine VERLAGUET, JA Occitanie

Stéphane ZANELLA, CIVR